VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Financier /MG

Décision N° 55 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -
Garage au groupe scolaire Montolivet à **Monsieur Serge BEULQUE**

Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la demande présentée par Monsieur Serge BEULQUE en vue d'occuper un GARAGE au Groupe Scolaire Montolivet,

Considérant qu'un logement est libre de toute occupation,

DÉCIDE

D'autoriser Monsieur Serge BEULQUE à occuper à titre précaire et révocable, un garage au groupe scolaire Montolivet à compter du 1er mai 2025
pour une période de quatre ans.
Le loyer est fixé à **41,40 €** (quarante un euros et quarante cts) par mois, autres charges non comprises, il sera révisé au terme de la convention en prenant comme référence l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, au 4ème trimestre de chaque année.
Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Monsieur Serge BEULQUE.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 31/03/25

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

Madame Le Maire

Pascale Bories

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250331-55-2025-AU
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025